

FSU–SNUipp



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteur·ices, PE, PEGC

- Syndicat majoritaire des enseignant·es
- FSU : Fédération de 22 syndicats de la Fonction publique
- Vous soutenir individuellement
- Lutter collectivement
- Une autre vision de l'école
- Secteur néo dédié
- Un collectif de débutant·es dans la carrière d'enseignant·e
- Des journées de stage de formation sur temps scolaire pour toutes et tous

Le bureau de la FSU-SNUipp



Nicolas Alexandre
Adjoint dans le 13ème
Élu en CAPD
Réfèrent retraite
Lundi, mardi, mercredi



Léa de Boisseuil
Adjointe dans le 18ème
Élue en CAPD et CDEN
Co-secrétaire départementale
Lundi, mardi, mercredi, jeudi



Audrey Bourlet de la Vallée
Adjointe dans le 19ème
Élue en CAPD, CSA et CDEN
Co-secrétaire départementale
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi



Claire Brezot
Adjointe dans le 20ème
Réfèrent enseigner à l'étranger
Vendredi



Jérôme Lambert
Adjoint dans le 20ème
Élu en CAPD et CDEN
Réfèrent ASH et formation
Jeudi



Zélie Lebrun
Brigade dans le 18ème
Réfèrent remplacement
et mouvement
Mercredi, jeudi, vendredi



Denis Parès
Adjoint dans le 11ème
Élu en CAPD



Caroline Pecqueur
Adjointe dans le 14ème
Élue en CAPD, CSA et FS-SSCT
Réfèrent AESH et santé au travail
Lundi, mardi, mercredi



Nathalie Carboni-Latour
Directrice dans le 20ème
Élue en CAPD
Réfèrent direction
Jeudi



Colin Gannat
Adjoint dans le 19ème
Élu en CAPD
Réfèrent entretien de direction
Jeudi



Elisabeth Kutas
Adjointe dans le 18ème
Élue en FS-SSCT
Réfèrent violences sexistes et
sexuelles au travail
Mardi, mercredi



Marie Laferrière
Adjointe dans le 18ème
Élue en CAPD, CDEN et COSP
Réfèrent des débuts de carrière
Lundi, mardi, mercredi, vendredi



Antonella Pereira,
Directrice dans le 20ème
Élue en CAPD



Roger Pouëssel
Directeur dans le 15ème



Anne-Laure Stammering
Directrice dans le 18ème
Trésorière
Lundi



Cécile Stassi
AESH dans le 6ème
Élue en CCP

Vous syndiquer pour nous soutenir



Pas encore syndiqué·e ?
5 minutes en ligne



J'adhère au  SNUipp-FSU Paris!

En quelques clics, syndiquez-vous à la FSU-SNUipp 75 pour l'année scolaire 2024/2025. Vous pourrez effectuer un paiement par carte bancaire jusqu'en 4 fois. 66% du montant de votre cotisation syndicale seront déduits de votre impôt. Sans attendre, remplissez le formulaire pour adhérer !

Après réduction d'impôts :

PES → 20€

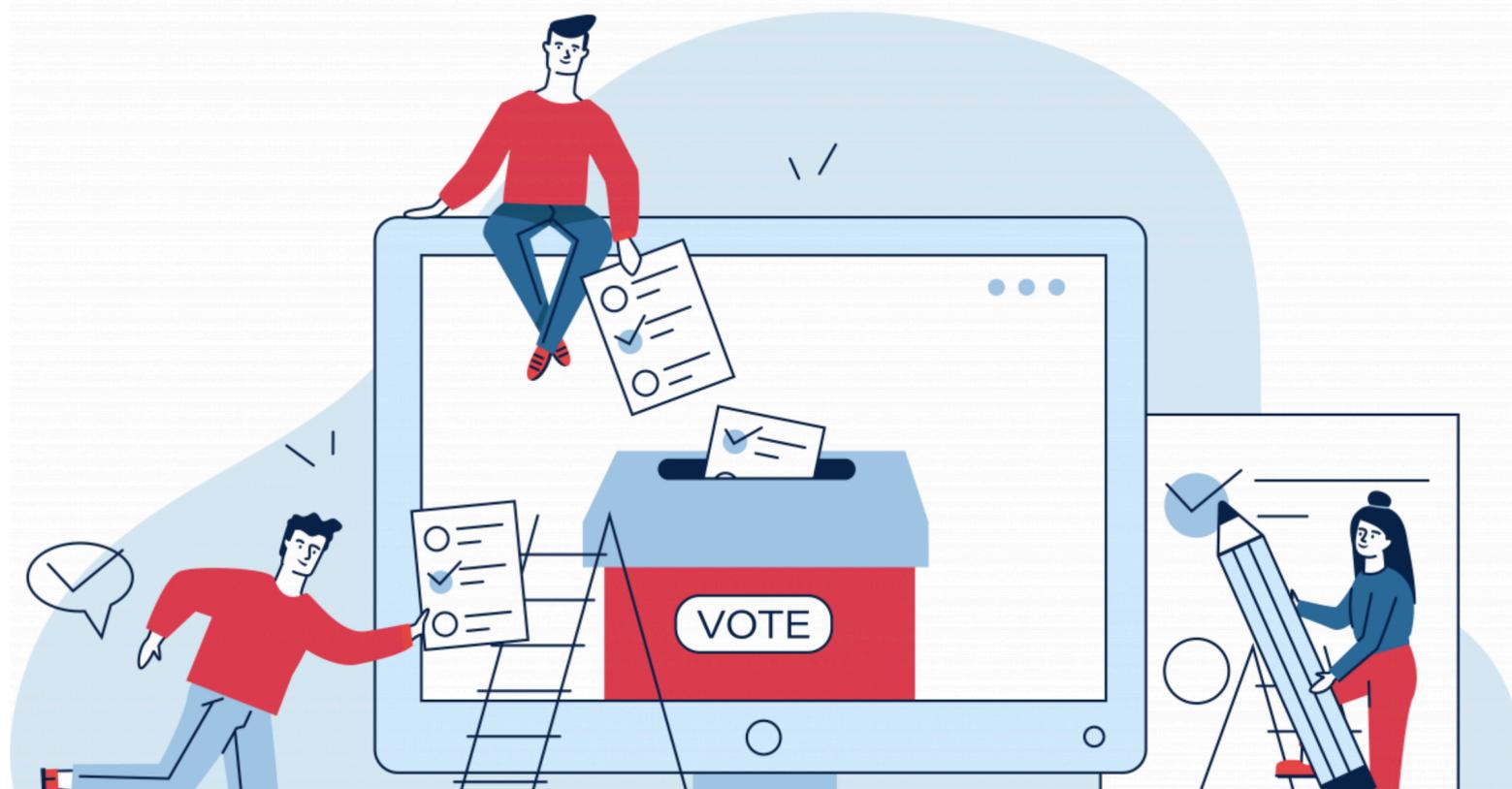
T1 → 34€

Voter aux élections professionnelles



RDV en décembre 2026

Votez pour le SNUipp et
la FSU afin d'être
représenté·es au mieux
face à l'administration.



Nous contacter



11 rue de Tourtille
75020 PARIS



snu75@snuipp.fr



01.44.62.70.01



www.75.snuipp.fr



- FSU-SNUipp Paris avec les PES & Néo

- FSU-SNUipp Paris



- @SNUippFSUParis



- @fsusnuipp75

Nous contacter



Inscrivez-vous à nos lettres d'info !

PES : <https://forms.gle/1Nx2S19Sprhcc8B9A>

Générale : envoyez-nous un mail

Rejoignez les groupes !

WhatsApp PES : <https://chat.whatsapp.com/HjdAoJUw6W5Kyr92soAUyd>

Facebook PES Paris : <https://www.facebook.com/groups/2276323115736344>

Facebook CRPE Paris : <https://www.facebook.com/groups/821305315833970/>

Au programme :



1. Bilan de l'année de préparation au concours
2. Reclassement, reprise d'ancienneté
3. Élections au Conseil de l'INSPE
4. Titularisation
5. Réforme, concours et statut
6. Situation des PES
7. Affectations provisoires
8. Spécificités parisiennes
9. Rentrée 2024
10. Suivi des PES, formation T1-T2
11. Droit de grève
12. Stages de la FSU-SNUipp
13. Fonctionnement de notre site
14. Vos interlocuteur·ices : gestionnaire, circonscription, syndicat, INSPE
15. Salaire et primes
16. Aide sociale
17. Perspectives de carrière
18. Changer de département
19. Enseigner à l'étranger
20. Violences sexistes et sexuelles au travail
21. Les rdv de la rentrée

1. Bilan de l'année de préparation au concours

→ Bilan préparation du CRPE 2024

→ Ressenti sur les différentes épreuves

→ Gestion M2 + mémoire + CRPE + stage



**CRPE
2024**

ÉPREUVES ÉCRITES	ÉPREUVES ORALES
 <p>FRANÇAIS</p> <ul style="list-style-type: none">• 3h• 20 points, Coef 1	 <p>LA LEÇON français et maths</p> <p>Conception et animation d'une séance de cours sur un sujet tiré au sort</p> <ul style="list-style-type: none">• Préparation 2h• Oral 1h (30 min en français, 30 min en maths)• 20 points, Coef 4
 <p>MATHS</p> <ul style="list-style-type: none">• 3h• 20 points, Coef 1	 <p>L'ENTRETIEN EPS et motivation</p> <ul style="list-style-type: none">• Préparation 30 min• Oral 1h05 : 30 min EPS et 35 min motivation et connaissance du service public• 20 points, Coef 2
 <p>SCIENCES & TECHNOLOGIE</p>  <p>ou HG EMC</p>  <p>ou ARTS</p> <p>Une matière au choix du candidat, sur la base d'un dossier</p> <ul style="list-style-type: none">• 3h• 20 points, Coef 1	 <p>LANGUES (Optionnel)</p> <p>Espagnol, allemand, italien ou anglais niveau B2 Présenter le document pédagogique fourni par le jury et expliquer comment l'utiliser dans une séquence</p> <ul style="list-style-type: none">• Préparation : 30 min• Oral 30 min dont 10 min dans la langue choisie• 20 points (Seuls les points au dessus de 10 comptent), Coef 1

2. Reclassement et reprise d'ancienneté

Vous avez travaillé dans la
Fonction publique ou dans le
privé avant de passer le CRPE ?
Faites valoir vos droits !

Exemple :
Échelon 1 (1 an) \Rightarrow Échelon 2 (1 an)
1 944€ \Rightarrow 2 195€



Ancien·nes M2
alternant·es = 6 mois
d'ancienneté repris



Secteur privé = 2/3
d'ancienneté repris quelque
soit le concours passé



2. Reclassement et reprise d'ancienneté



Chaque année de nombreuses erreurs de calculs sont commises par le Rectorat. Faites-nous toujours vérifier le calcul dès réception de l'arrêté de reclassement.

Réception de l'arrêté de reclassement : entre décembre et juin

→ Dossier de reclassement à remplir en octobre 2024 



Régularisation sur la fiche de paie : entre février et juin !



3. Élections au Conseil de l'INSPE



Depuis 2008, la FSU avec le SNUipp occupe au moins 3 sièges sur 4 au Conseil de l'INSPE.



Tous les 2 ans, les étudiant·es et stagiaires doivent élire leurs représentant·es :

- 4 sièges / 4 suppléant·es
- Parité femmes / hommes
- M1, M2, DIU, 1^{er} & 2nd degré
- 3/4 conseils par an

4. Titularisation

Situation des PES en fin d'année :

	Avis INSPE	Avis IEN	Titularisation
PES 50%	Positif	Positif	Titularisé-e
	Négatif	Positif	Jury
	Positif	Négatif	Jury
PES 100%	-	Positif	Titularisé-e
	-	Négatif	Jury

Titularisation 🎉
Renouvellement ↻
Prolongation ➡
Licenciement ❌

5. Situation actuelle

L1	L2	L3	M1	M2	M2 + 1	M2 + 2	
Étudiant·e					Fonctionnaire stagiaire	Titulaire	
Licence au choix			Master au choix (non MEEF)			PES master MEEF	
<p>Étudiant·e AED prépro (assitant·e d'éducation en préprofessionnalisation) sous contrat de 3 ans prolongeable 1 an en M2 à partir de septembre 2023 → 1/3 temps en classe (compléments des 80%), soit 8h/semaine (312h/an)</p>						<ul style="list-style-type: none"> • 100% responsabilité de classe • 10 à 20 jours de formation INSPE 	<p>T1</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100% en responsabilité de classe • Visites CPC / PEMF
	→ 779€ net/mois	→ 1 001€ net/mois	→ 1 018€ net/mois	→ 1 018€ net/mois			PES non master MEEF
PPPE : parcours préparatoire au professorat des écoles			Master MEEF			<ul style="list-style-type: none"> • 50% responsabilité en classe • 50% formation INSPE 	
				<p>M2 SOPA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours à l'INSPE • 12 semaines de stage OPA • 1 312,20€ net/an, soit 131,22€ payés 10 mois 	<p>M2 Alternance</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours à l'INSPE • 1/3 temps en responsabilité (compléments des PEMF) • 780€ net/mois (contrat de 12 mois) 		
<p>L1</p> <ul style="list-style-type: none"> • 75% lycée • 25% fac • SO 	<p>L2</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% lycée • 50% fac • SOPA 	<p>L3</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25% lycée • 75% fac • stage à l'étranger 	<p>M1 SOPA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours à l'INSPE • Stage OPA de 3 x 2 semaines 			<p>Payé·e à temps plein échelon 1 : indice 395 / 1 535€ net</p>	<p>Payé·e à temps plein échelon 2 : indice 446 / 1 732€ net</p>

CRPE

TITU°

5. Situation actuelle

Dans les école, en observation et responsabilité de classe :

PPPE

AED pré-pro

M1 SOPA

M2 SOPA

M2 Alternant·es

Contractuel·les

PES 50%

PES 100%

5. Concours : projet de la FSU-SNUipp



L1	L2	L3	M1	M2	M2 + 1	M2 + 2
Étudiant·e prérecruté·e			Fonctionnaire stagiaire		Titulaire	
<p>Prérecrutement = sous statut d'élève professeur·e, rémunéré·e, sans contrepartie de travail.</p> <p><i>La rémunération des étudiant·es doit garantir une rémunération suffisante pour poursuivre des études et préparer le concours.</i></p>			<p>PES</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1/3 temps de stage en observation et pratique accompagnée ● Formation INSPE 		<p>T1</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 50% temps en observation et pratique accompagnée + responsabilité de classe ● 50% formation INSPE 	<p>T2</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Temps plein en classe ● Formation continuée
			<p>Payé·e à temps plein échelon 1 : indice 395 / 1 535€ net + 300€</p>	<p>Payé·e à temps plein échelon 2 : indice 446 / 1 732€ net + 300€</p>	<p>Payé·e à temps plein échelon 3 : indice 453 / 1 759€ net + 300€</p>	<p>Payé·e à temps plein échelon 3 : indice 453 / 1 759€ net + 300€</p>

CRPE

TITU°

5. Réforme : projet Attal

L1	L2	L3	M1	M2	M2 + 1
Étudiant·e			Élève fonctionnaire	Fonctionnaire stagiaire	Titulaire
« Cycle préparatoire »			« Cycle supérieur »		
Cours dispensés par les ENSP (Écoles Normales Supérieures du Professorat) = structure de coordination entre le Rectorat et l'Université, tout en maintenant les INSPE					
LPPE = licence préparation au professorat des écoles <i>Objectif : 80% des lauréat·es au concours issu·es de cette nouvelle licence (dispensé·es des épreuves écrites du CRPE)</i>			M1 <ul style="list-style-type: none"> • 25% OPA • 37,5 % de pratique et enseignement professionnel • 37,5 % d'approfondissements universitaires disciplinaires 	M2 <ul style="list-style-type: none"> • 50% en responsabilité de classe • 20% de pratique et enseignement professionnel • 30 % d'approfondissements universitaires disciplinaires • Rédaction mémoire 	T1 <ul style="list-style-type: none"> • Temps plein en classe
Pas de rémunération			900€ net/mois 1 400€ net/mois	1 800€ net/mois	Payé·e à temps plein échelon 1 : indice 395 / 1 535€ net

CRPE

TITU°

6. Situation des PES

PES 100%

- Si M2 MEEF (1^{er} & 2nd degré)
- Si 18 mois d'expérience en tant que contractuel·le

PES 50%

- Si M2 non MEEF ou dispense de diplôme

Vous ne pourrez pas être PES à la rentrée 2024 ? Demandez un report de stage !

Plus d'infos sur notre site : <https://75.snuipp.fr/?Report-de-stage> 

ATTENTION

Si vous avez passé un concours ailleurs qu'à Paris : choisir votre académie et prévenir l'académie dont vous renoncez au concours.



6. Situation des PES

Plus de visite médicale obligatoire !

Plus d'infos sur notre site : <https://75.snuipp.fr/?Visite-medicales-d-aptitude-PES>



www.duizhou.net

Dossier administratif



- Dossier à déposer sur Colibris avant le 20 juin
- Photographie d'identité, photocopie de l'attestation de carte vitale, photocopie d'une pièce d'identité, photocopie de votre livret de famille (si marié·e / pacsé·e ou avez des enfants), fiche de renseignements complétée, déclaration sur l'honneur complétée, dernier bulletin de paie si vous travaillez dans la Fonction publique, demande de domiciliation bancaire, RIB, demande de SFT, extrait casier judiciaire B2.
- Dossier de reclassement à rendre fin octobre

6. Situation des PES

Postes à profil : FSU-SNUipp contre !

Tous les postes devraient être accessibles à tous·tes les collègues sans devoir passer d'entretien préalable avec un·e IEN. L'obtention du concours valide déjà vos compétences.

→ Candidature sur Colibris

Ambassadeur·ice du numérique

- Environ 30 postes réservés en maternelle ou élémentaire
- Plus d'infos sur notre site : <https://75.snuipp.fr/?Ambassadeur-rices-du-numerique>



Poste école bilingue

- Quelques postes réservés en maternelle ou élémentaire



7. Affectations provisoires

AVANT

2 priorités à classer

* Je choisis en priorité 1 :

- priorité de niveau (élémentaire ou maternelle)
- priorité géographique

Des choix à formuler

A - Priorité de niveau

* Je privilégie :

- la maternelle
- l'élémentaire

B - Priorité Géographique

Si je choisis un arrondissement, je privilégie un secteur :

Secteur nord-est : 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 10ème, 19ème

B - Priorité Géographique

Si je choisis un arrondissement, je privilégie un secteur :

Secteur nord-est : 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 10ème, 19ème

Secteur sud : 5ème, 6ème, 13ème, 14ème

Secteur Ouest : 7ème, 15ème, 16ème

Secteur nord : 8ème, 9ème, 17ème, 18ème

Secteur est : 11ème, 12ème, 20ème

Attention : si aucune affectation souhaitée ne peut vous être proposée, les autres arrondissements du secteur choisi seront examinés l'un après l'autre.

* Arrondissement :

10ème

En cas de modification de votre situation administrative, merci de le préciser :

MAINTENANT

Priorité Géographique

Vous pouvez formuler des vœux sur des secteurs géographiques qui regroupent plusieurs arrondissements :

Secteur 1 : 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 10ème, 19ème

Secteur 2 : 5ème, 6ème, 13ème, 14ème

Secteur 3 : 7ème, 15ème, 16ème

Secteur 4 : 8ème, 9ème, 17ème, 18ème

Secteur 5 : 11ème, 12ème, 20ème

Attention : Ces vœux sont indicatifs et ne peuvent être opposés à une affectation dans un autre secteur prononcée par l'administration en fonction des places disponibles et des nécessités de service.

Vous classerez vos souhaits d'affectation :

Voeu 1

AR

7. Affectations provisoires

2024

N° ZONE	ARRONDISSEMENT
ZONE 1	11ème, 12ème, 20ème
ZONE 2	5ème, 6ème, 14ème
ZONE 3	7ème, 8ème, 15ème, 16ème
ZONE 4	9ème, 10ème Ouest, 17ème, 18ème
ZONE 5	1ème, 2ème, 3ème, 4ème, 10ème Est, 19ème

JUIN
17-20

Remplir le formulaire sur Colibris du 17 au 20 juin.



Plus de choix de niveaux et d'arrondissement. Classer ses 5 vœux géographiques par ordre de préférence.

JUIN
V. 14

Visio du Rectorat prévue vendredi 14 juin.

JUIN
V. 28

Affectations vendredi 28 juin.

JUIL.
Me. 3

Réunion de bienvenue mercredi 3 juillet à Batignolles (à confirmer).

7. Affectations provisoires



Chaque année, environ 70% des PES qui ont émis des voeux, ont obtenu satisfaction sur leur 1^{er} rang de vœu.

Critères retenus : rang au concours, voeu géographique, situation de handicap, nombre d'enfants.

Répartition des berceaux 2023/2024 :

Hors REP	REP	REP+	Élémentaire	Maternelle
139	54	2	114	76

1 ^{er}	1	5 ^{ème}	5	9 ^{ème}	2	13 ^{ème}	17	17 ^{ème}	14
2 ^{ème}	1	6 ^{ème}	2	10 ^{ème}	10	14 ^{ème}	11	18 ^{ème}	17
3 ^{ème}	2	7 ^{ème}	4	11 ^{ème}	14	15 ^{ème}	18	19 ^{ème}	28
4 ^{ème}	3	8 ^{ème}	4	12 ^{ème}	15	16 ^{ème}	10	20 ^{ème}	16

→ **Prévues le vendredi 28 juin 2024**

→ **Signature des PVI (procès verbaux d'installation) dernière semaine d'août à l'INSPE.**

→ **Affectation à l'année dans une même classe (hors REP+, PS, CP, double/triple niveaux dans la mesure du possible).**

→ **PES obligé·es de participer au « mouvement » en avril 2025 pour tenter d'obtenir un poste définitif.**

8. Spécificités parisiennes



Horaires des écoles parisiennes :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h20-11h30	8h20-11h30	8h20-11h30	8h20-11h30	8h20-11h30
13h30-16h30	13h30-15h		13h30-16h30	13h30-15h

Spécificité des écoles élémentaires parisiennes :

PVP = professeur·es de la Ville de Paris		
Arts	Musique	EPS
1h	1h	1h30/3h

Commandes fournitures et matériel : janvier puis juin.
Vous devrez composer avec les commandes réalisées par vos collègues.

Assistant·e en langues vivantes : selon les écoles (rare)

9. Rentrée 2024

Avant les vacances

Contacter l'école / Prendre connaissance de son niveau de classe

Contacter son·sa binôme

Visiter l'école / Rencontrer l'équipe / S'approprier sa salle de classe

Pendant les vacances

Profiter de ses vacances, vous en aurez besoin !

Préparer la période 1 (avec votre binôme) : programmation et séquences

S'inspirer de ressources académiques, manuels et blogs : vous ne pouvez pas tout créer la première année et c'est ok !

9. Rentrée 2024

Fin août

Semaine de formation à l'INSPE

Lundi 26 août (à confirmer)

- Signature des PVI à l'INSPE.
- Rencontre avec la FSU-SNUipp Paris : distribution de tote bags et des guides PES.

Lundi 26 août : début des cours (à confirmer)

Accueil à Batignolles pour le cycle 1 (maternelle).
Accueil à Molitor pour les cycles 2 et 3 (élémentaire).

Mardi 27 août (à confirmer)

Accueil des PES à La Sorbonne par le Recteur.

Pré-rentree : 30/08

Vendredi 30 août

Matinée : conseil des maître·sses pour se présenter, récupérer les documents à coller dans le carnet, les documents administratifs.

Après-midi : accueil en circonscription par les IEN.

Après-midi : organisation de sa classe (meubler, tables, affichages...) et préparation du jour 1 (photocopies, étiquettes...).

Rentree : 02/09

Lundi 2 septembre :
Arriver en avance pour ne pas stresser.
→ Semaine de tuilage avec votre binôme.

Semaine 1 :
Visite « d'accueil » d'un·e tuteur·rice (PEMF ou CPC) pour vous accompagner.

9. Rentrée 2024

INSPE Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Paris

ACADÉMIE DE PARIS

INSPE
Formation de rentrée
Jour férié
Jury DU

Stage en responsabilité (1 PES)
Stage OPA
Tuilage (2 PES en classe)
Journée dédiée

**CALENDRIER D.U. P.E.S.
À MI-TEMPS EN RESPONSABILITÉ
Alternance annualisée 2024-25
du stage en responsabilité**

PES Vague (A) (groupes A et C)						PES Vague (B) (groupes B et D)					
Semaine	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	Semaine
34	19	20	21	22	23	19	20	21	22	23	34
35	26	27	28	29	30	26	27	28	29	30	35
36	2	3	4	5	6	2	3	4	5	6	36
37	9	10	11	12	13	9	10	11	12	13	37
38	16	17	18	19	20	16	17	18	19	20	38
39	23	24	25	26	27	23	24	25	26	27	39
40	30	1	2	3	4	30	1	2	3	4	40
41	7	8	9	10	11	7	8	9	10	11	41
42	14	15	16	17	18	14	15	16	17	18	42
45	4	5	6	7	8	4	5	6	7	8	45
46	11	12	13	14	15	11	12	13	14	15	46
47	18	19	20	21	22	18	19	20	21	22	47
48	25	26	27	28	29	25	26	27	28	29	48
49	2	3	4	5	6	2	3	4	5	6	49
50	9	10	11	12	13	9	10	11	12	13	50
51	16	17	18	19	20	16	17	18	19	20	51

JANVIER	2	6	7	8	9	10	6	7	8	9	10	2
	3	13	14	15	16	17	13	14	15	16	17	3
	4	20	21	22	23	24	20	21	22	23	24	4
	5	27	28	29	30	31	27	28	29	30	31	5
FÉVRIER	6	3	4	5	6	7	3	4	5	6	7	6
	7	10	11	12	13	14	10	11	12	13	14	7
	10	3	4	5	6	7	3	4	5	6	7	10
MARS	11	10	11	12	13	14	10	11	12	13	14	11
	12	17	18	19	20	21	17	18	19	20	21	12
	13	24	25	26	27	28	24	25	26	27	28	13
	14	31	1	2	3	4	31	1	2	3	4	14
AVRIL	15	7	8	9	10	11	7	8	9	10	11	15
	Rendus Écrit 1 le ; Écrit 2 le						Rendus Écrit 1 le ; Écrit 2 le					
	18	28	29	30	1	2	28	29	30	1	2	18
MAI	19	5	6	7	8	9	5	6	7	8	9	19
	20	12	13	14	15	16	12	13	14	15	16	20
	21	19	20	21	22	23	19	20	21	22	23	21
	22	26	27	28	29	30	26	27	28	29	30	22
	23	2	3	4	5	6	2	3	4	5	6	23
JUIN	24	9	10	11	12	13	9	10	11	12	13	24
	25	16	17	18	19	20	16	17	18	19	20	25
	26	23	24	25	26	27	23	24	25	26	27	26
	27	30	1	2	3	4	30	1	2	3	4	27

Calendrier prévisionnel des PES 50% (en DIU).

9. Rentrée 2024

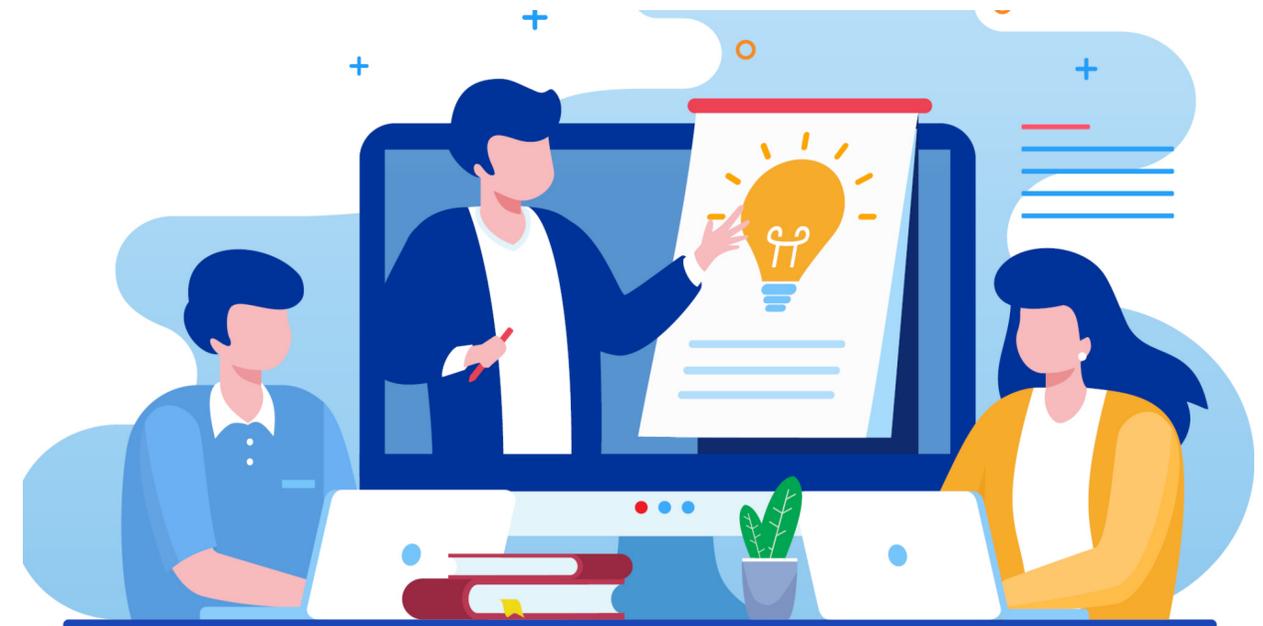
PES à 100% : vous recevrez le calendrier des formations entre septembre et novembre.

→ Les PES à temps plein en classe issu-es d'un M2 SOPA en 2023-2024 auront 12 jours de formation dans l'année à l'INSPE ou en circonscription.

→ Les PES issu-es d'un M2 Alternance auront 10 jours de formation dans l'année à l'INSPE ou en circonscription.

Alors que le Ministère prévoyait entre 10 et 20 jours de formation à l'INSPE pour les PES à temps plein en classe, l'Académie fait le choix de ne pas organiser cette formation en jours mais en heures. Pour 10 jours de formation, l'Académie compte plutôt 60 heures :

- 6 jours (36h) à la place des APC**
- 3 jours (18h) à la place des animations pédagogiques**
- 1 jour (6h) sur temps de classe**



10. Suivi des PES

Inscriptions à l'INSPE (sans frais)

Pré-inscription

À partir de mi juin

Inscriptions

Début juillet

- PES 50% en DIU
- PES 100%

Fermeture INSPE

Du 22 juillet au 18 août

Fermeture Rectorat

Du 29 juillet au 16 août

PES à 50% (= 140 stagiaires)

→ titulaire d'un master autre que MEEF ou équivalent (3^{ème} concours, concours interne...)

Tutorat

INSPE & PEMF/CPC

Stage en responsabilité

3 semaines / 3 semaines

Stage d'observation

2 semaines chez un.e PEMF

2 visites d'accueil

- PEMF
- CPC

4 visites conseil

- INSPE x2
- PEMF x2 ou x3

PES à 100% (= 160 stagiaires)

→ titulaire d'un master MEEF 1^{er} ou 2nd degré

Tutorat

INSPE & PEMF/CPC

Visites

- d'installation PEMF (P1)
- de courtoisie CPC (P1)
- conseil n°1 PEMF (P1 ou P2)
- conseil n°2 PEMF (P3)
- conseil n°3 PEMF (si nécessaire)
- d'évaluation CPC (P4)
- IEN (P5, si en contrat renforcé)

10. Suivi des PES

PES à 50%

DIU (diplôme inter-universitaire)

- 246 heures de formation dans l'année
- 9h - 16h30

1) Communauté éducative et service public (laïcité, égalité filles-garçons, numérique, inclusion...). → *Assiduité prise en compte*

2) Enseignement, transmission des savoirs et construction des apprentissages (français, maths, arts, EPS...) → *Écrit disciplinaire au choix*

3) Développement professionnel (tutorat...) → *Écrit réflexif + Rapports de visite et retour autp-critique*

PES à 100%

- 10 jours de formation pour ex M2 alternant·es (64h)
- 12 jours de formation pour ex M2 SOPA (76h)
- Mardis et mercredis après-midi

1) Analyser et ajuster sa pratique (tutorat...)

2) Maîtriser son environnement professionnel (service public, laïcité, éducation prioritaire...)

3) Apports et outils pour développer ses choix et gestes professionnels (outils, gestion de classe, différenciation...)

10. Formation T1 /T2

FORMATION
CONTINUE

T1

- 3 visites conseil CPC ou PEMF

T2

- 2 visites conseil CPC
- 1 visite bilan IEN non obligatoire

11. Droit de grève

**PES =
les mêmes droits que
tout le monde !**

- 1/30^{ème} du salaire retiré sur la fiche de paie
- Déclarer 48 heures avant
- Aucune conséquence sur votre titularisation

Plus d'infos sur notre site :
<https://75.snuipp.fr/?Droit-de-greve-PES-Oui>



12. Stages néo de la FSU-SNUipp



Vous avez droit à 12 journées par an de formation sur temps scolaire, remplacé·e et payés normalement.

Prévenir l'IEN un mois à l'avance sur Arena ou par mail.

**Cycle de formation syndicale et pédagogique
(2 journées)**

Matin :

Problématique militante

Après-midi :

Thème pédagogique avec intervenant·e (GFEN, groupe Freinet...)

**Réservés aux PES,
T1, T2, T3, T4, T5**

Objectifs

- Réfléchir entre débutant·es sur le métier**
- Partager des outils pédagogiques**

12. Stages de la FSU-SNUipp



Exemples de stages néo

- Fonction publique, les enjeux
- Histoire de la lutte
- Enseignement inclusif
- Penser l'école

Autres stages de la FSU-SNUipp

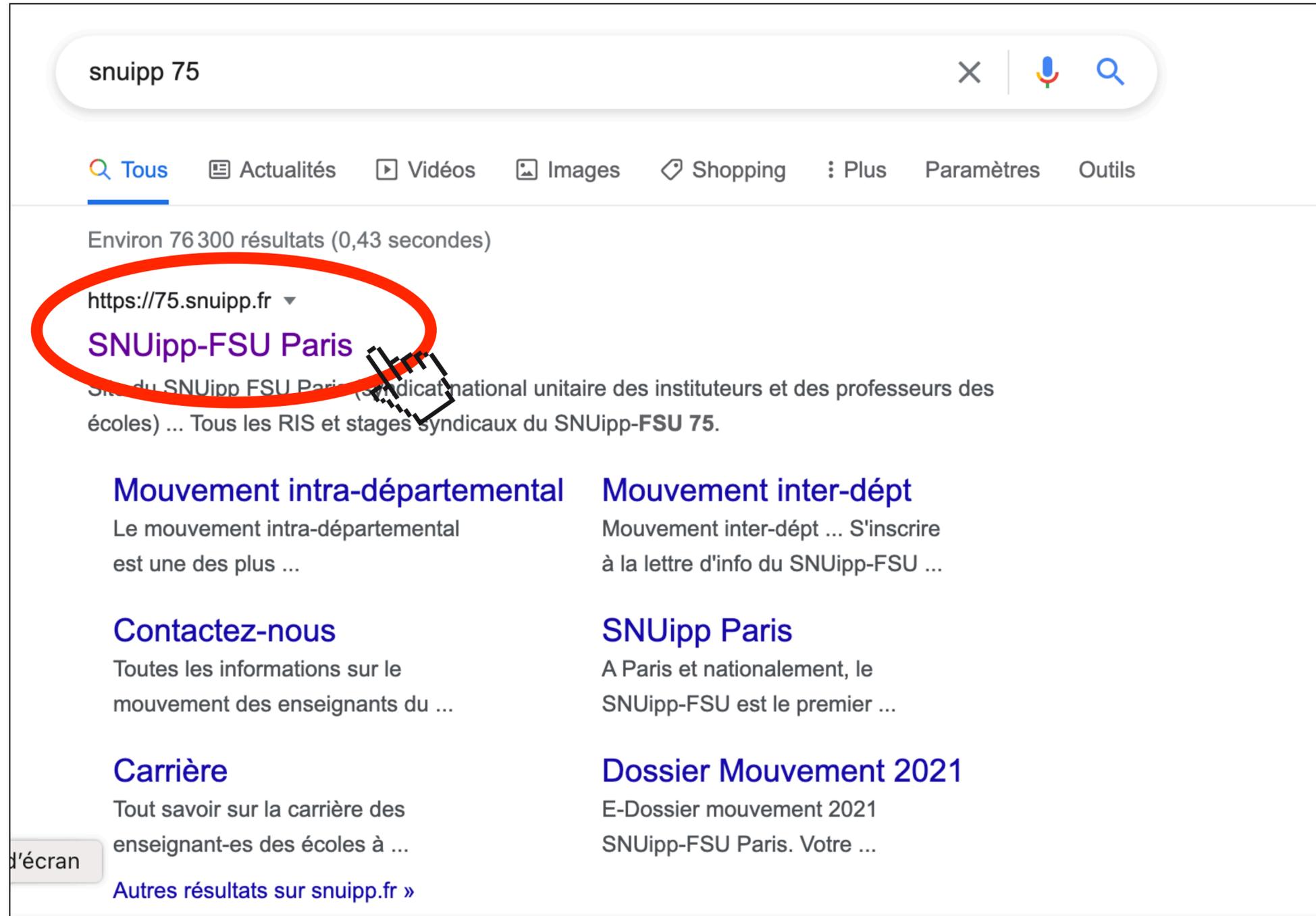
- Université d'Automne
- Droit et carrière
- Devenir directeur·ice
- Journée maternelle
- Université de printemps
- École et droits LGBT
- Nouveaux·Iles militant·es...

Pour tout le monde !

Objectifs

- Se former autrement
 - Apprendre de pédagogues comme V. Boiron, P. Meirieu, S. Boimard...

13. Fonctionnement de notre site



snuipp 75

Tous Actualités Vidéos Images Shopping Plus Paramètres Outils

Environ 76 300 résultats (0,43 secondes)

<https://75.snuipp.fr> ▼
SNUipp-FSU Paris
Site du SNUipp FSU Paris (syndicat national unitaire des instituteurs et des professeurs des écoles) ... Tous les RIS et stages syndicaux du SNUipp-FSU 75.

Mouvement intra-départemental
Le mouvement intra-départemental est une des plus ...

Mouvement inter-dépt
Mouvement inter-dépt ... S'inscrire à la lettre d'info du SNUipp-FSU ...

Contactez-nous
Toutes les informations sur le mouvement des enseignants du ...

SNUipp Paris
A Paris et nationalement, le SNUipp-FSU est le premier ...

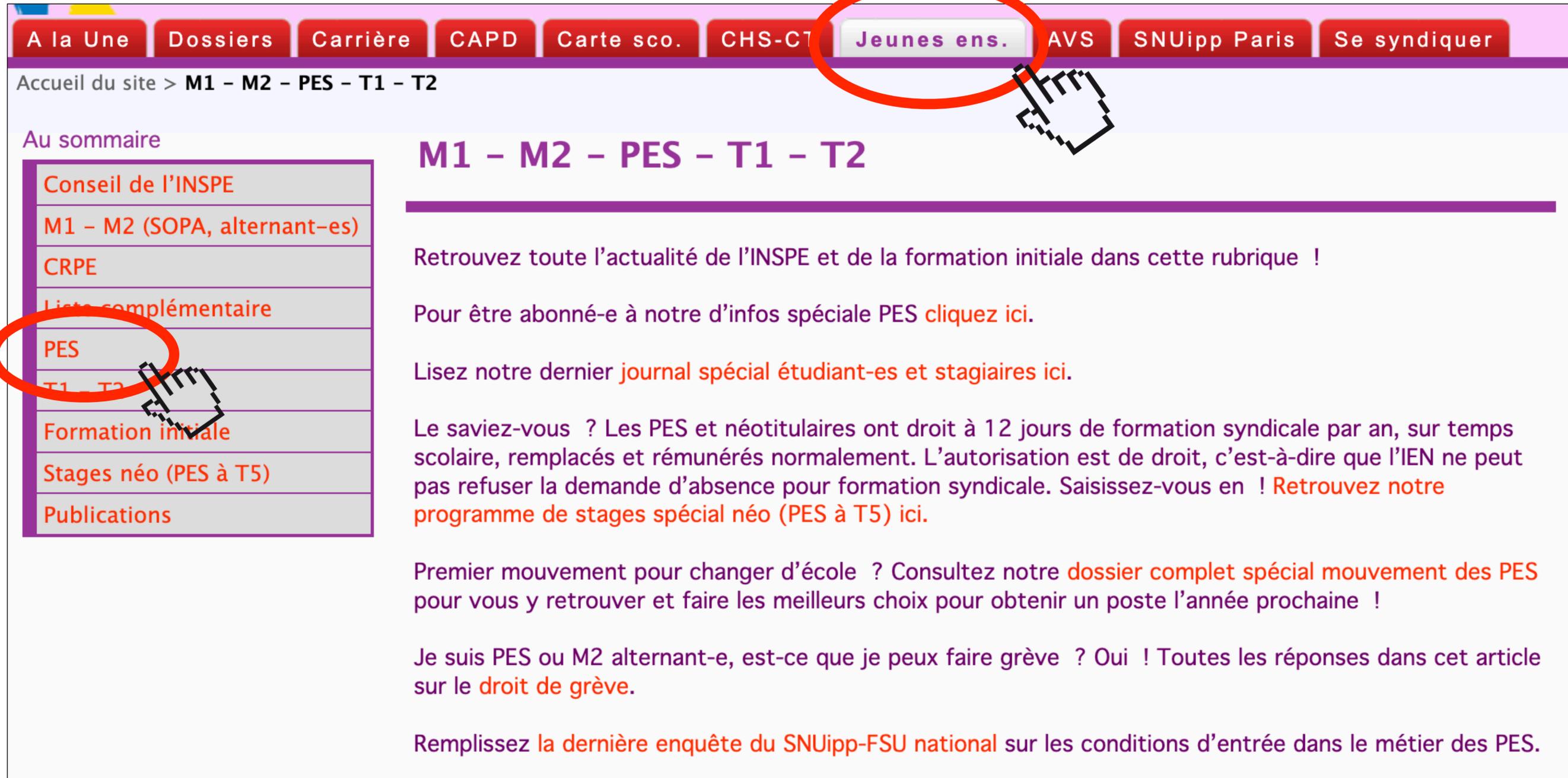
Carrière
Tout savoir sur la carrière des enseignant-es des écoles à ...

Dossier Mouvement 2021
E-Dossier mouvement 2021 SNUipp-FSU Paris. Votre ...

[Autres résultats sur snuipp.fr »](#)

d'écran

13. Fonctionnement de notre site



A la Une Dossiers Carrière CAPD Carte sco. CHS-CT **Jeunes ens.** AVS SNUipp Paris Se syndiquer

Accueil du site > M1 - M2 - PES - T1 - T2

Au sommaire

- Conseil de l'INSPE
- M1 - M2 (SOPA, alternant-es)
- CRPE
- Liste complémentaire
- PES**
- T1 - T2
- Formation initiale
- Stages néo (PES à T5)
- Publications

M1 - M2 - PES - T1 - T2

Retrouvez toute l'actualité de l'INSPE et de la formation initiale dans cette rubrique !

Pour être abonné-e à notre d'infos spéciale PES [cliquez ici](#).

Lisez notre dernier [journal spécial étudiant-es et stagiaires ici](#).

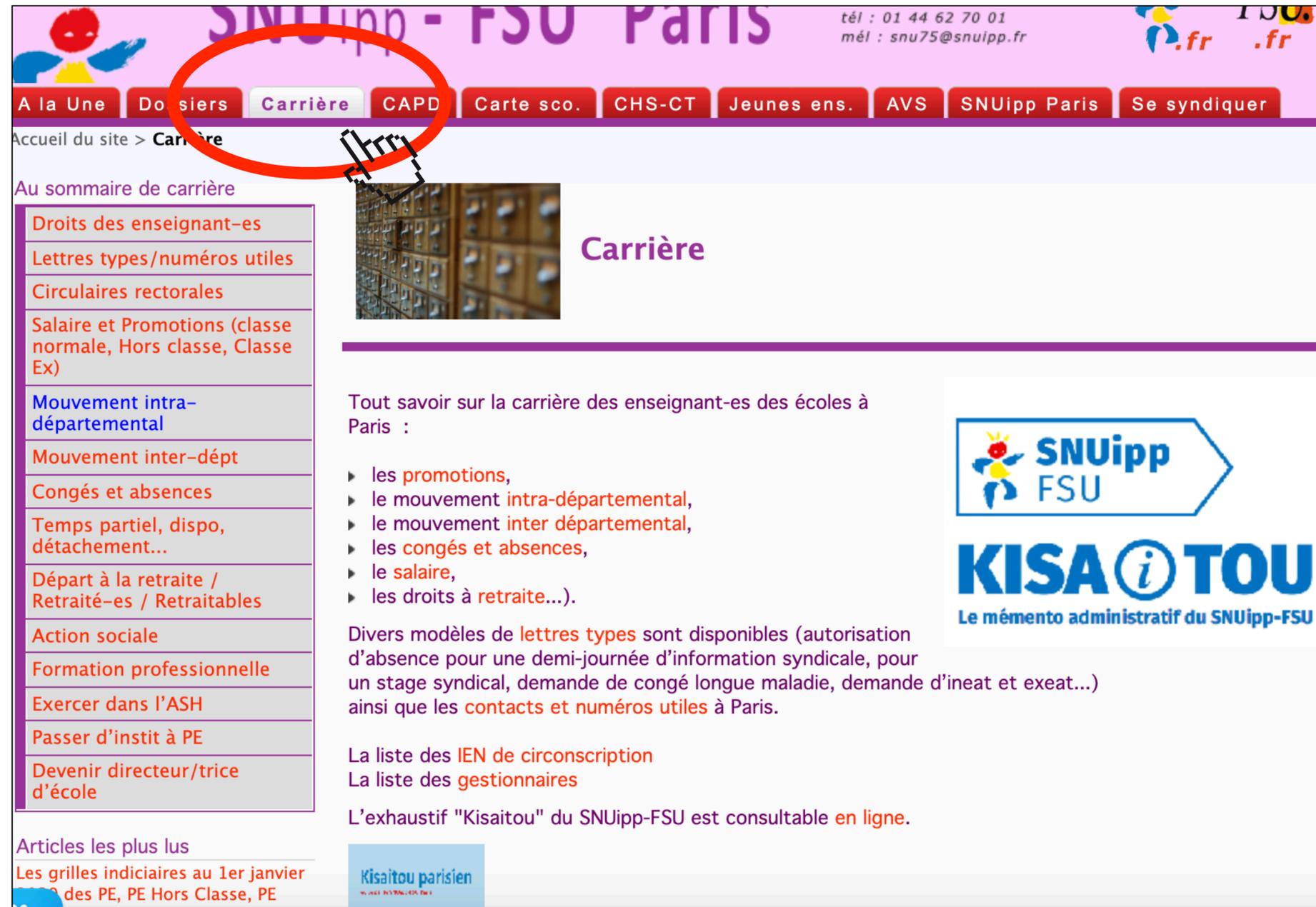
Le saviez-vous ? Les PES et néotitulaires ont droit à 12 jours de formation syndicale par an, sur temps scolaire, remplacés et rémunérés normalement. L'autorisation est de droit, c'est-à-dire que l'IEN ne peut pas refuser la demande d'absence pour formation syndicale. Saisissez-vous en ! [Retrouvez notre programme de stages spécial néo \(PES à T5\) ici](#).

Premier mouvement pour changer d'école ? Consultez notre [dossier complet spécial mouvement des PES](#) pour vous y retrouver et faire les meilleurs choix pour obtenir un poste l'année prochaine !

Je suis PES ou M2 alternant-e, est-ce que je peux faire grève ? Oui ! Toutes les réponses dans cet article sur le [droit de grève](#).

Remplissez [la dernière enquête du SNUipp-FSU national](#) sur les conditions d'entrée dans le métier des PES.

13. Fonctionnement de notre site



The screenshot shows the website interface for SNUipp-FSU Paris. At the top, there is a navigation bar with a red background and white text. The 'Carrière' menu item is circled in red. Below the navigation bar, the page title 'Carrière' is displayed in purple. A sidebar on the left contains a list of links related to career and administrative matters. The main content area features a heading 'Carrière' and a list of topics. A 'Kisaitou parisien' logo is visible at the bottom left of the page.

tél : 01 44 62 70 01
mél : snu75@snuipp.fr

A la Une | **Do s i e r s** | **Carrière** | CAPD | Carte sco. | CHS-CT | Jeunes ens. | AVS | SNUipp Paris | Se syndiquer

Accueil du site > Carrière

Au sommaire de carrière

- Droits des enseignant-es
- Lettres types/numéros utiles
- Circulaires rectorales
- Salaire et Promotions (classe normale, Hors classe, Classe Ex)
- Mouvement intra-départemental
- Mouvement inter-dépt
- Congés et absences
- Temps partiel, dispo, détachement...
- Départ à la retraite / Retraité-es / Retraitables
- Action sociale
- Formation professionnelle
- Exercer dans l'ASH
- Passer d'instit à PE
- Devenir directeur/trice d'école

Carrière

Tout savoir sur la carrière des enseignant-es des écoles à Paris :

- ▶ les promotions,
- ▶ le mouvement intra-départemental,
- ▶ le mouvement inter départemental,
- ▶ les congés et absences,
- ▶ le salaire,
- ▶ les droits à retraite...).

Divers modèles de lettres types sont disponibles (autorisation d'absence pour une demi-journée d'information syndicale, pour un stage syndical, demande de congé longue maladie, demande d'ineat et exeat...) ainsi que les contacts et numéros utiles à Paris.

La liste des IEN de circonscription
La liste des gestionnaires

L'exhaustif "Kisaitou" du SNUipp-FSU est consultable en ligne.



Le mémento administratif du SNUipp-FSU

Articles les plus lus

Les grilles indiciaires au 1er janvier
des PE, PE Hors Classe, PE



14. Interlocuteur·ices

Circonscription : IEN et CPC

- Autorisations d'absence
- Envoi des arrêts maladie et justificatifs d'absence
- Problématiques pédagogiques
- Problématiques professionnelles dans l'école, au sein de l'équipe

Gestionnaire

- Problème de paie et primes.
- Congé maternité, congé parental, temps partiel, etc.

INSPE

- Secrétariat général
- M. Bouvier

Applications

- I-Prof (SIAM, SIAP, COMPAS...)
- Arena (LSU, AA1D...)
- Colibris (mutuelle, transports...)
- ENSAP (fiche de paie)
- M@gistère (formation à distance)
- Paris Classe Numérique (ENT)

Syndicat

- Toutes questions sur la carrière, vos droits, etc.
- Problème avec l'administration ou la hiérarchie.
- Problème au sein de l'équipe, au sein de l'école.

15. Salaire

Année	Échelon Classe Normale	Indice	Salaire (brut/mois)	Salaire (net/mois)	Indemnité résidence (brut/mois)
PES	1	395	1 944,50 €	1 534 €	58 €
T1	2	446	2 195 €	1 732 €	65 €
T2	3	453	2 230 €	1 759 €	67 €
T3	3	453	2 230 €	1 759 €	67 €
T4	4	466	2 294 €	1 809 €	68 €
T5	4	466	2 294 €	1 809 €	68 €
T6	5	481	2 367 €	1 868 €	71 €
T7	5	481	2 367 €	1 868 €	71 €
T8	6	497	2 446 €	1 930 €	73 €
... T24	11	678	3 337 €	2 633 €	100 €

Valeur du point
d'indice actuel
= 4,922783€

LIENS UTILES

→ [Liste des gestionnaires de paie](#)

→ [Grille des salaires](#)



*Un doute sur votre salaire ?
Envoyez-nous vos fiches de
paie pour vérification !*

15. Salaire



		DDFIP DE LA SEINE SAINT DENIS		BULLETIN DE PAYE		N° ORDRE A 48656	
		MOIS DE MAI 2024		TEMPS DE TRAVAIL 151,67 H			
GESTION POSTE 26 0002 075 1131		AFFECTATION 601 075		LIBELLÉ PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES		SIRET 17750431301234 21750001602056	
IDENTIFICATION		GRADE		ENFANTS À CHARGE		ECH.	
M IN. 206		NUMÉRO 00		CLÉ 00		N°DOS 01	
INDICE OU NB. D' HEURES 0395		TAUX HORAIRE OU NBI		TEMPS PARTIEL			
CODE		ÉLÉMENTS		À PAYER		À DÉDUIRE	
101000		TRAITEMENT BRUT		€ 1944,49			
101050		RETENUE PC				€ 215,84	
102000		INDEMNITE DE RESIDENCE		€ 58,33			
200033		REMBT DOMICILE-TRAVAIL		€ 59,40			
201914		I.S.A.E		€ 212,50			
202209		IND. COMPENSATRICE CSG		€ 17,75			
202326		"PRIME GRENELLE"		€ 177,50			
401201		C.S.G. NON DEDUCTIBLE				€ 56,08	
401301		C.S.G. DEDUCTIBLE				€ 158,88	
401501		C.R.D.S.				€ 11,68	
403301		COTIS PATRON. ALLOC FAMIL				€ 102,09	
403501		COT PAT FNAL DEPLAFONNEE				€ 9,72	
403801		CONT SOLIDARITE AUTONOMIE				€ 5,83	
404001		COT PAT MALADIE DEPLAFON				€ 188,62	
411050		CONTRIB.PC				€ 1444,37	
411058		CONTRIBUTION ATI				€ 6,22	
501080		COT SAL RAFF				€ 19,45	
501180		COT PAT RAFF				€ 19,45	
554500		COT PAT VST MOBILITE				€ 62,22	
604970		TRANSFERT PRIMES / POINTS				€ 32,42	
011100		NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				€ 1975,62	
011300		MONTANT NET SOCIAL				€ 1916,22	
558000		IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (TAUX NON PERSONNALISE 2,90%)				€ 57,54	

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE		€ 4276,07		TOTAUX DU MOIS		€ 2469,97		€ 551,89		€ 1833,52	
2 97 05 93 010 225 48		COÛT TOTAL EMPLOYEUR		NET À PAYER		1 918,08 €		TOTAL CHARGES PATRONALES			
BASE SS DE L' ANNÉE		BASE SS DU MOIS		MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE		MONTANT IMPOSABLE DU MOIS		COMPTABLE ASSIGNATAIRE		DDFIP 093	
€		€ 1 944,49		€ 10 075,44		€ 1 983,98		MIS EN PAIEMENT LE		29 MAI 2024	
VIRÉ AU COMPTE N°		FR76 3000 4003 4600 0029 3328 781		BNPAFRPPXXX		2D-DOC		MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS		DANS VOTRE INTÉRÊT. CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DURÉE	

Exemple fiche de paie PES 100%, sans enfant, hors REP, échelon 1.

15. Salaire



 DDFIP DE LA SEINE SAINT DENIS <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>		BULLETIN DE PAYE N° ORDRE A 49237 MOIS DE MARS 2024 TEMPS DE TRAVAIL 151,67 H	
<small>TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION</small>			
AFFECTATION GESTION POSTE 26 0002 075 1028		LIBELLÉ PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES	
IDENTIFICATION M IN. 206 NUMÉRO 00 CLÉ 00 N°DOS 01 GRADE PROFESSEUR ECOLES CN ENFANTS À CHARGE 00 INDICE OU NB. D' HEURES 0395 TAUX HORAIRE OU NBI 01 TEMPS PARTIEL		SIRET 17750431301234 21750001603492	
ÉLÉMENTS		À PAYER	
À DÉDUIRE		POUR INFORMATION	
101000 TRAITEMENT BRUT	€	1944,49	
101050 RETENUE PC	€		215,84
102000 INDEMNITE DE RESIDENCE	€	58,33	
200039 REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	22,81	
201914 I.S.A.E	€	106,25	
202209 IND. COMPENSATRICE CSG	€	16,94	
202326 "PRIME GRENELLE"	€	177,50	
401201 C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		53,55
401301 C.S.G. DEDUCTIBLE	€		151,73
401501 C.R.D.S.	€		11,16
403301 COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€		102,09
403501 COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€		9,72
403801 CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€		5,83
404001 COT PAT MALADIE DEPLAFON	€		188,62
411050 CONTRIB.PC	€		1444,37
411058 CONTRIBUTION ATI	€		6,22
501080 COT SAL RAFF	€		19,45
501180 COT PAT RAFF	€		19,45
554500 COT PAT VST MOBILITE	€		62,22
604970 TRANSFERT PRIMES / POINTS	€		32,42
011100 NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	€		1842,17
011300 MONTANT NET SOCIAL	€		1819,36
558000 IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE (TAUX NON PERSONNALISE 2,90%)	€	54,64	

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO			
* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE			
NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE 2 00 12 44 109 563 18		€ 4132,42	TOTAUX DU MOIS € 2326,32
BASE SS DE L' ANNÉE €		BASE SS DU MOIS € 1 944,49	€ 538,79
MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE € 5 879,70		MONTANT IMPOSABLE DU MOIS € 1 884,07	
COMPTABLE ASSIGNATAIRE			
DDFIP 093			
MIS EN PAIEMENT LE			
27 MARS 2024			
VIRÉ AU COMPTE N°			
FR76 1027 8361 3200 0137 0680 446 CMCIFR2A			
COÛT TOTAL EMPLOYEUR € 4132,42		NET À PAYER € 1 787,53	
TOTAL CHARGES PATRONALES € 2326,32		TOTAL CHARGES PATRONALES € 538,79	



2D-DOC

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

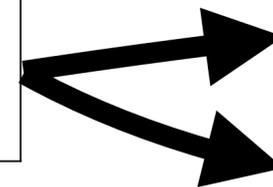
DANS VOTRE INTÉRÊT. CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DURÉE

Exemple fiche de paie PES 50%, sans enfant, hors REP, échelon 1.

15. Primes

PRIMES PRINCIPALES	
ISAE 	PES 50% = 106 € brut / mois PES 100% = 212 € brut / mois
Prime Grenelle / d'attractivité	PES : 177,50 € brut / mois T1 : 248€ brut / mois T2 / T3 : 280€ brut / mois T4 : 265 € brut / mois
SFT	1 enfant : 2,29€ / mois 2 enfants : 73,79€ / mois 3 enfants : 183,56€ / mois
Indemnité de résidence	3 % de la rémunération brute (environ 60€ à Paris)
Prime d'équipement / informatique	150€ en janvier
Remboursement mutuelle	+15€ / mois

ÉDUCATION PRIORITAIRE			
REP	144,50 € brut / mois		
REP+	426 € brut / mois		
Part variable REP+	234€ brut/ an	421€ brut/ an	702€ brut/ an
	Selon les « projets » des écoles		



Sécurité sociale : MGEN ou La Mage
(pour Paris et Lyon)

Mutuelle : au choix !

15. Primes

Année	Augmentation du point d'indice	Valeur du point d'indice	Effet sur le salaire pour les T1 (brut)	Effet sur le salaire pour les T1 (€)
Avant 2022	-	4,68 €	2 066 € brut / mois	-
Juillet 2022	+ 3,5 %	4,85 €	2 138€ brut / mois	+ 72 €
Juillet 2023	+ 1,5%	4,92 €	2 169€ brut / mois	+ 31€

Prime pouvoir d'achat	Remboursement Navigo	Indice
Rentrée 2024 ?	75% depuis septembre 2023 au lieu de 50%	+ 5 points, soit environ + 25€, depuis janvier 2024

Pour la FSU-SNUipp	+ 300 net / mois pour toutes et tous sans contrepartie
---------------------------	--



Les PES 2024/2025 ne toucheront pas 2 000€ net / mois. La mesure annoncée par le gouvernement concerne les collègues à partir de l'échelon 2 (T1) uniquement.

15. Primes spéciales T1 (2025)

Prime d'entrée dans le métier

- Versée automatiquement
- 1 500€ versés en deux fois
(décembre et février)



- Refusée aux ancien·nes
contractuel·les de l'Académie de
Paris

Prime spéciale d'installation

- Envoyer le dossier à son·sa
gestionnaire avant novembre
- 2 000€ d'un coup sur la paie de
décembre



- Refusée aux ancien·nes M2
alternant·es de l'Académie de Paris

Toute les infos sur notre site :

<https://75.snuipp.fr/?Primes-T1,1281>



16. Aide sociale : logement

Se loger à Paris, c'est possible !

Logements temporaire,
intermédiaire, social

URHAJ-IDF

- Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes
- Studios meublés et équipés parmi 19 résidences
 - À partir de 411€/mois



GUIDE

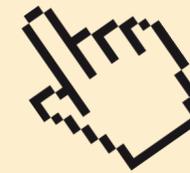
A
C
T
I
O
N

S
O
C
I
A
L
E

16. Aide sociale : logement



1. Demander un logement social
2. Loc'Annonces
3. BALAE (sur Colibris)



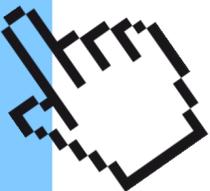
Demander l'AIP = aide à l'installation des personnels de l'État jusqu'à 1 500€



GUIDE

A
C
T
I
O
N

S
O
C
I
A
L
E



16. Aide sociale : transport, culture & loisirs

75% du pass Navigo remboursé chaque mois sur la fiche de paie

Forfait de mobilité durable de 300€

- demande sur Colibris
- 100 jours d'utilisation d'un vélo personnel par année civile
- non cumulable avec Navigo

Pass Éducation

- gratuit
- valable 3 ans

Préau

- multiples offres 

Chèques vacances 

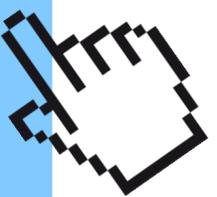
Carte Cézam 

- réductions diverses

GUIDE

**A
C
T
I
O
N

S
O
C
I
A
L
E**



16. Aide sociale : enfants

**Chèques Emploi Service
Universel (CESU)**

→ garde d'enfants

**Allocation aux parents
d'enfants handicapé·es
ou infirmes (PIM-APEH)**

**Participation frais de
séjour**

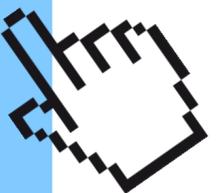
→ centres de vacances avec
ou sans hébergement

**Quelques places en
crèche**

GUIDE

**A
C
T
I
O
N**

**S
O
C
I
A
L
E**



17. Évolution de carrière

Direction d'école



Formation



**Enseignement
spécialisé**



18. Changer de département



**RIS spéciale permutations
en novembre par la FSU-
SNUipp Paris**

Phase 1 : Mutations

→ novembre via iProf

→ recours en mai



Phase 2 : Ineat / Exeat

→ avril-juin via Colibris

Calculer son barème



**Consulter les dernières
statistiques**



18. Changer de département



Département de **départ** Département **d'arrivée** [Voir la carte](#)

075 - PARIS 029 - FINISTERE

[Voir les statistiques](#)

Année	Département de départ	Département d'arrivée	Nombre de départs	+ petit barème
2019	075 - PARIS	029 - FINISTERE	0	
2018	075 - PARIS	029 - FINISTERE	0	
2017	075 - PARIS	029 - FINISTERE	2	733.00
2016	075 - PARIS	029 - FINISTERE	1	699.00
2015	075 - PARIS	029 - FINISTERE	0	
2014	075 - PARIS	029 - FINISTERE	0	

- **Processus long et incertain**
- **Très difficile selon les départements**
- **Plus de CAPD pour veiller à la transparence des résultats !**

19. Enseigner à l'étranger

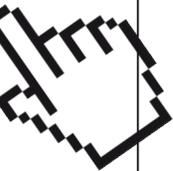
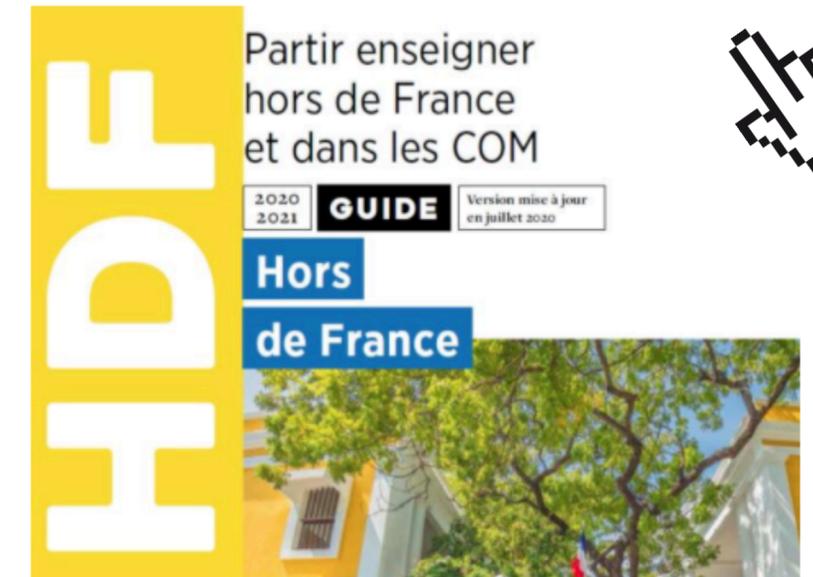


**Le reflexe : FSU-
SNUipp Hors de
France**



**RIS spéciale HDF
en septembre**

Brochure à télécharger



**Partir enseigner hors de France et dans
les COM 2020-2021**

© 9 septembre 2020  Hors De France  1

La traditionnelle brochure du SNUipp-FSU Hors de France version 2020-2021 est parue ! Vous y trouverez toutes les informations utiles (mises à jour en juillet [...])

19. Enseigner à l'étranger

3 types de contrats :

- **de droit local** (payé·e par les établissements, fréquents)
- **d'expatrié·e** (200 postes dans le 1^{er} degré réservés à la direction et à la formation)
- **de résident·e** (2 000 supports pour les PE, difficile à obtenir)

3 positions administratives pour enseigner à l'étranger :

- **Détachement** (T3, entre 1 et 3 ans)
- **Disponibilité** (de droit)
- **Mise à disposition** (rare, reste rattaché à son corps d'origine)

Plus facile si :

- PEMF ou CPC
- Directeur·ire
- Enseignant·es spécialisé·es (ASH)

19. Enseigner à l'étranger

Les possibilités pour postuler à l'étranger

AEFE	Ecoles partenaires homologuées	Ecoles européennes
MLF	MEAE	AFLEC
COM	Monaco	Andorre
Echanges franco-allemands	Louisiane CODOFIL	Echanges franco-québécois
Séjours linguistiques CIEP	Programme Jules Verne	DOM
SEFFECSA	Positions administratives	CEFTE
Etats-Unis		

20. Violences sexistes et sexuelles au travail

Création de la cellule VSS à l'Académie de Paris en 2023 avec le soutien de la FSU !

→ Cette cellule d'écoute est joignable par mail pour les personnels estimant être victime ou témoin d'agissement ou de violence à caractère sexiste ou sexuel : stopvss@ac-paris.fr

→ Contacter la référente VSS pour la FSU : referentevss.f3sct@ac-paris.fr



Pas une violence sexiste ou sexuelle sur mon lieu de travail !

Guide VSS de la FSU



Guide VSS académique



21. Les rdv de la rentrée

SEPT.
début

RIS de rentrée

SEPT.
fin

RIS Hors de France

NOV.
-

Stage nouveaux·lles adhérent·es

DÉC.
-

Stage néo 1

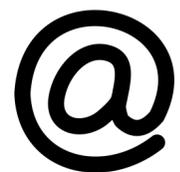
3h de RIS peuvent permettre de déduire 3h d'animations pédagogiques, plafonnées à 9h.

Envoyer demande d'autorisation d'absence 1 mois avant à la circo

Nous contacter



11 rue de Tourtille
75020 PARIS



snu75@snuipp.fr



01.44.62.70.01



www.75.snuipp.fr



- FSU-SNUipp Paris avec les PES & Néo

- FSU-SNUipp Paris



- @SNUippFSUParis



- @fsusnuipp75